



CAFE CITOYEN DU 10 novembre 2019

COMPTE-RENDU DU DÉBAT - 17h-18h30 aux Prairiales, Epernon

« CHUTE DE LA BIODIVERSITÉ : quelles actions au quotidien ? »

Débat préparé par Patricia KNOSP, Renaud LEGOUIS, Alain MAURY

60 participants

Après un rappel de la problématique, Germaine FRAUDIN, présidente de l'association AVERN, commence un bref exposé de la biodiversité. Le mot « biodiversité » nous vient de l'anglais « biological diversity ». Terme apparu dans les années 80. Avant l'apparition de ce terme, on parlait de la « Nature », et il fallait la maîtriser. L'Homme se considérait capable de contrôler toutes les manifestations du vivant. Aujourd'hui, le discours a changé, nous parlons de la variabilité des organismes, des échanges entre eux, des écosystèmes, des espèces... Tous les organismes (dont l'Homme) sont soumis aux mêmes lois, à la mort, et aux conflits avec les autres espèces. La biodiversité est utile, en particulier dans l'alimentation, pour le développement de médicaments, la confection de vêtements, et dans le cadre de vie. La science s'y réfère à travers le biomimétisme.

Or, nous assistons aujourd'hui à une régression au sein de nombreuses espèces : baisse de 38% du nombre d'oiseaux, perte de 35 000 Ha de terres agricoles entre 2012 et 2018, rejet de 408 000 tonnes d'azote par an dans les océans, quantité importante de plastique déversée dans la nature... Les progrès qui paraissent être une évolution favorable pour l'homme ont souvent des conséquences délétères sur la biodiversité (tissus en polyester qui laissent des microparticules dans l'eau de rinçage, voyages en avion facilités...).

Après cette introduction, les échanges se sont regroupés autour de deux axes :

- La biodiversité, son état actuel, ses perspectives d'évolution,
- et les actions à mettre en œuvre pour que la biodiversité évolue dans le « bon » sens

1. La biodiversité, son état actuel, ses perspectives d'évolution

- Un point de vue différent sur la biodiversité est avancé. Il n'y a pas de « bon » état, la biodiversité est modifiée en permanence, les espèces changent et évoluent. Tout ce qu'on peut faire est de freiner ce changement, et de s'adapter. L'IPBES, plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, nous informe sur l'état de la biodiversité.
- Le thème des agriculteurs revient souvent. On retrouve des pesticides dans l'eau, l'air et la nourriture. La responsabilité revient en partie aux agriculteurs qui utilisent trop de produits chimiques alors qu'il est possible de procéder autrement. Cependant, il est souligné que les

agriculteurs sont aussi les premières victimes des pesticides et qu'ils n'ont souvent pas d'autres choix que de les utiliser.

- Au niveau légal, aucun accord n'a pu être trouvé entre les pays suite à la COP21. Cependant diverses réglementations et lois françaises prévoient une utilisation durable du territoire. Par exemple, les plans locaux d'urbanisme doivent respecter des trames verte et bleue (réseau d'échanges entre les espèces animales et végétales) ; le code civil fait mention de réparation en cas de dommages écologiques.
- Certains font la constatation que la chute de la biodiversité peut être réversible. Quelques exemples sont cités :
 - o Le retour de la loutre sur notre territoire et des insectes dans les jardins des particuliers,
 - o En France, des zones de plusieurs hectares, volontairement préservées de toute influence humaine, ont été naturellement repeuplées par de nombreuses espèces animales et végétales,
 - o Dans le 14^e arrondissement de Paris, la nature reprend ses droits sur des rails désaffectés .

2. Les actions à mettre en œuvre pour que la biodiversité évolue dans le « bon » sens

- Au niveau personnel, nous pouvons modifier nos habitudes :
 - o Au jardin, pratiquer la permaculture et désherber au bon moment afin de préserver la biodiversité et l'habitat des insectes
 - o Boycotter tous les produits et les marques qui ont un impact négatif sur l'environnement
 - o Arrêter d'acheter du plastique (produits, conditionnements), utiliser des objets réutilisables ou compostables (en bois, papier, carton) ...
 - o Manger moins de viande pour libérer les terres agricoles destinées à l'alimentation animale
- Au niveau des grandes instances, créer ou modifier les lois permet d'obliger tout le monde à agir:
 - o Interdire les projections de pesticides aux alentours des communes. Mais les maires n'ont pas le pouvoir d'interdire l'usage des pesticides aux agriculteurs.
 - o Supprimer les subventions pour les gros destructeurs de la biodiversité
 - o Utiliser les futures élections municipales pour faire passer des messages
 - o Modifier les lois pour mieux protéger les zones humides
 - o Subventionner la plantation de haies et interdire leur coupe, comme cela est fait dans le Perche.
- Au niveau éducatif, il est noté l'importance de la présence des éco-délégués dans les collèges tels qu'Épernon, ainsi que des améliorations qui pourraient être apportées au sein du système éducatif:

- o Inclure une formation sur la préservation de la biodiversité dans les lycées agricoles
 - o Enseigner la biodiversité à l'école, dès la maternelle.
 - o Créer des potagers et des poulaillers au sein des établissements (déjà institué dans plusieurs établissements)
 - o Insister sur la qualité des fournitures scolaires : sans plastique, pas de marqueurs ni de feutres ni de surligneurs mais plutôt des crayons de couleurs
- En constituant un groupe de citoyens, il est possible de faire pression pour faire évoluer les modes de vie et les mentalités et de nombreux collectifs et associations se sont créés, tel le collectif « Nous voulons des coquelicots » qui se bat contre les pesticides .

Or les citoyens doivent saisir les opportunités qui se présentent ; à eux de s'exprimer sur les directions à donner pour l'avenir de leur territoire. C'est le cas avec les réunions publiques, puis les enquêtes publiques qui permettent de faire des commentaires sur les projets tels qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ou encore un Schéma de Cohésion territoriale (SCoT) qui vont définir l'avenir de notre territoire sur les 20 prochaines années. Malheureusement, le nombre de participants est souvent très faible, d'une part en raison d'une communication trop discrète venant des élus, d'autre part d'un manque d'intérêt et de « conviction » du côté des citoyens. Le tour de table rapide montre que très peu des participants savent par exemple qu'une enquête publique est en cours sur notre Communauté de communes pour la révision du Scot de notre territoire...

Il faut changer les procédures pour que les citoyens soient mieux représentés.

Liens :

- AVERN : Association Vie Environnement Respect Nature : www.avern.fr
- France Nature Environnement : <https://www.fne.asso.fr>
- Eure et Loir Nature : <https://www.eln28.org/>
- IPBES : plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco systémiques : ipbes.net
- Nous voulons des Coquelicots : nousvoulonsdescoquelicots.org